

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES**

Première séance du 25 Septembre 2017

D.G.S.D. - D.F.

N° 600 - TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE A LA TAXE DE SEJOUR

Date des convocations : 6 septembre 2016 et 12 septembre 2017

Présidence de la réunion : Benoît HURÉ

Nombre de Conseillers en exercice : 38

Présents : M. AFRIBO, Mme ARNOULD, M. AVERLY, Mmes BERTELOOT, BONILLO-DERAM, M. BOURGEOIS, Mmes COQUET, DEGEMBE, M. DEMORGNY, Mme DEVIE, MM. DROUARD, DUGARD, Mme DUMAY, M. DUPUY, Mme FRAIPONT, MM. GODARD, HURÉ, Mmes JEANNELLE, JOSEPH, LARANGÉ-LOZANO RIOS, M. LECLET, Mme LOIZON, M. MAHIEU, Mme MOSER, MM. NORMAND, PILARDEAU, Mmes POLETTI, ROBCIS, RUELLE, M. SONNET, Mme TORDO, MM. WALLENDORFF, WATHY, Mme WELTER.

Absents : MM. CHAUDERLOT, CORDIER, MALJEAN, Mme NICOLAS-VIOT.

Pouvoirs : M. CHAUDERLOT à Mme JOSEPH ; M. CORDIER à Mme DEGEMBE ; M. MALJEAN à Mme DUMAY ; Mme NICOLAS-VIOT à M. DUPUY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2333-26, L. 3333-1 et L. 5211-21 ;

Vu la délibération n° 405 "Développement touristique" du Conseil départemental des Ardennes du 22 mars 2017 relative au Budget primitif de 2017 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental ;

Vu l'avis favorable (3 voix pour et 1 non-participation au vote) de la sixième Commission, avec la proposition d'affecter la totalité de la somme disponible à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes ;

Le Rapporteur : M. WATHY entendu ;

Et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président et la proposition présentée en réunion,
- d'instaurer une taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire, perçues dans le Département par les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'affecter le produit de cette taxe, en totalité, à l'Agence de Développement Touristique des Ardennes.

**Date de réception en Préfecture
au titre du contrôle de légalité :**

28 Septembre 2017

Le Président,

Benoît HURÉ